



AVIS PUBLIC

Promulgation

Règlement # 200-2021

modifiant le règlement 200

relatif au règlement général G200 applicable par la Sûreté du Québec

Règlement # 212-2022

relatif aux taux de la taxation, de la tarification des services municipaux
et des conditions de perception pour l'exercice financier 2022

Règlement # 180-2022

modifiant le règlement 180-2015

relatif au programme de revitalisation de certains secteurs

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 11 janvier 2022 les règlements mentionnés en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 200-2021 est de modifier la définition des « personnes désignées » et de « l'autorité compétente ».
3. Le but visé par le règlement numéro 212-2022 est d'établir les taux, les tarifs et les conditions de perception conformément au budget 2022 adopté pour l'exercice financier 2022.
4. Le but visé par le règlement numéro 180-2022 est d'établir la période d'éligibilité des demandes de permis, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.
5. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
6. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou les consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 janvier 2022

Annick Lafontaine

Greffière